

Image not found or type unknown



Reconnu maladie professionnelle après licenciement

Par **kboudou**, le **07/04/2011** à **21:55**

Bonjour,j'ai été licencié le 5 octobre 2010 pour inaptitude médicale suite aux 2 visites a la médecine du travail le 3 et 17 septembre 2010.lors de ma visite le médecin m'a déclaré inapte et a fait une déclaration de maladie professionnelle.la cpam m'a reconnu en maladie professionnelle après mon licenciement mais me dit qu'elle date du 3 septembre 2010 donc avant d'être licencié.mon patron aurait-il du me doubler mes indemnités et me payer mon préavis?

Merci d'avance pour vos réponses,
cordialement,